

**Question de M. André Frédéric au vice- premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la reconstruction de la prison de Verviers" (n° 21159)**

Le **président**: Monsieur Frédéric, Mme Jadin étant absente, je vous donne la parole.

**André Frédéric (PS)**: Monsieur le président, comme je n'ai pas logé avec Mme Jadin, je ne sais pas à quelle heure elle arrivera. Mais, en tant que Verviétois, nous travaillons ensemble en bonne intelligence. Je la tiendrai donc informée de la réponse.

Monsieur le ministre, comme vous venez d'y faire allusion, le Masterplan III également prévoit la reconstruction sur le site de l'ancienne prison de Verviers. En effet, une maison d'arrêt de 240 places doit voir le jour en 2022.

Cependant, aujourd'hui les travaux de démolition sont ralentis par la découverte de la pollution des sols par du plomb, du zinc et du cadmium. Même si ces pollutions ne sont pas un danger pour la population, les sols doivent tout de même être dépollués avant la construction du nouveau bâtiment. Cela semble évident. Le coût estimé est de 700 000 euros.

Monsieur le ministre, je suppose que vous êtes parfaitement au courant de cette situation? Actuellement, il semblerait qu'aucun budget ne soit prévu. Ce montant sera-t-il ajouté au budget extraordinaire de 2018? Pouvez-vous estimer le délai supplémentaire que cette dépollution va engendrer dans le planning des travaux? Les plans de ce nouveau bâtiment sont-ils arrêtés? Si oui, sont-ils consultables? Si non, dans quel délai pourrez-vous les présenter?

**Jan Jambon, ministre**: Monsieur le président, monsieur Frédéric, en effet, la pollution découverte sur le site de l'ancienne prison de Verviers ne constitue pas un danger pour la population. Pour ce qui est des terres qui resteront sur place, aucune action n'est donc requise. Néanmoins, et ce afin de préparer au mieux le futur chantier, il a été décidé d'en évacuer le maximum. Un géomètre a été désigné pour mesurer le cubage des terres. Le marché pour l'enlèvement sera publié pour la fin février. Avec une publication du marché fin février, les terres pourront être évacuées avant le début du chantier de la nouvelle prison. Ceci ne constitue donc en rien un frein pour le futur.

Le budget pour l'évacuation des terres est prévu cette année et sera précisé dès que le géomètre aura déterminé le cubage des terres. Cette estimation est attendue dans les prochaines semaines.

Quant à la réalisation du projet, celui-ci se fera sous la forme d'un DBFM. Le partenaire privé sélectionné sera donc responsable du design, de la construction, du financement et de la maintenance du bâtiment pendant vingt-cinq ans. Le planning précis sera arrêté dès la désignation du partenaire privé et les plans le seront avant le début du chantier. La planification du projet n'est possible qu'après la conclusion du contrat. Puisque cela n'est pas encore fait, il est impossible, dans les circonstances données, de prévoir quand les plans définitifs seront disponibles.

Monsieur le président, j'ai aussi répondu aux questions de Mme Jadin. Elle pourra en prendre connaissance dans le rapport.

**André Frédéric (PS):** Elle sera contente!

Pour que Verviers ne se fasse pas oublier, on n'est pas trop de deux. À l'est et presque à la frontière souvent, c'est un peu comme Tournai, c'est de l'autre côté.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses qui sont évidemment théoriques. Je connais les procédures de marché public. Donc, je sais qu'on ne peut pas voir la prison avant même que le partenariat ne soit mis en œuvre. Je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines.

J'ai posé ma question un peu tard. Je ne vous demande donc pas de répondre maintenant. Mais il y a pas mal d'émoi à Verviers, vous devez le savoir, puisque les courriers d'expropriation d'un certain nombre de maisons – onze ou treize, je le dis de mémoire – sont arrivés chez les gens. La Régie des Bâtiments a entamé des démarches. On commence à négocier avec les propriétaires et cela crée pas mal de mouvements.

Il faudra au moins qu'on puisse donner une *deadline* aux gens car ce n'est pas clair. On a parlé du 31 décembre 2018, date à laquelle les gens devraient quitter leurs maisons; puis, les personnes qui se rendent sur place tiennent d'autres propos. Cela crée l'émoi un peu inutilement, me semble-t-il. Je n'ai pas entendu d'opposition. Les gens comprennent l'intérêt public mais ils ont quand même besoin de savoir – mettons-nous à leur place! – s'ils doivent quitter leurs maisons dans six mois, dans un an ou dans deux.

**Jan Jambon, ministre:** Je peux encore préciser qu'une réunion d'information pour la population riveraine est prévue dans les semaines qui viennent.

**André Frédéric (PS):** Oui, le 22 février, je pense. Je vous remercie.